

REVENU ANNUEL NET

40.000 €
60.000 €
80.000 €
100.000 €

1 ARRÊT DE TRAVAIL

0 €/jour
----------

2 INVALIDITÉ 100%

5.260 €/an
------------

3 DÉCÈS

Capital : 15.780 €
+ 1.578 €/an
conjoint

4 RETRAITE

20.307 €/an
32.156 €/an
40.076 €/an
55.854 €/an

ARRÊT DE TRAVAIL

MONTANT

- Aucune prestation

INVALIDITÉ

INVALIDITÉ PARTIELLE

- Aucune prestation

INVALIDITÉ ÉGALE À 100 %

- Inval.totale, permanente et définitive : entraînant cessation toute activité professionnelle.

Classe A : 5.260 € • Classe B : 15.780 € • Classe C : 26.300 €

- Majoration pour enfant à charge

Classe A : 1.578 € • Classe B : 4.734 € • Classe C : 7.890 € (21 ans ou 25 si études)

INVALIDITÉ INFÉRIEURE À 100% ET SUPÉRIEURE À 66%

- La pension est proportionnelle à ce taux.

- Majoration pour enfant à charge

Classe A : 1.578 € • Classe B : 4.734 € • Classe C : 7.890 € (21 ans ou 25 si études)

DÉCÈS

CAPITAL DÉCÈS AU CONJOINT SURVIVANT MARIÉ OU PACSÉ

Classe A : 15.780 € • Classe B : 47.340 € • Classe C : 78.900 €

RENTE AU CONJOINT SURVIVANT

Classe A : 1.578 € • Classe B : 4.734 € • Classe C : 7.890 €

- Rente de survie servie jusqu'aux 60 ans du conjoint survivant

RENTE ÉDUCATION PAR ENFANT À CHARGE (-21 ANS OU 25 ANS SI ÉTUDES)

Classe A : 1.578 € • Classe B : 4.734 € • Classe C : 7.890 €

RETRAITE

RÉGIME DE BASE DES PROFESSIONS LIBÉRALES

- Pension calculée selon un régime de points :

Nbre de points x Valeur du point (Valeur = 0,5626€ au 01/10/2015)

Réversion

- 54 % des droits acquis au décès

- Sous conditions de ressources : 20.113,60 € (p. seule) au maximum pour 2016

- Age minimum 55 ans

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE CIPAV

- Age de départ à la retraite à taux plein : 65 ans

- Retraite = Nbre de points acquis x Valeur du Point (2,63 en 2015).

- Majoration 10% pour 3 enfants ou plus

Réversion

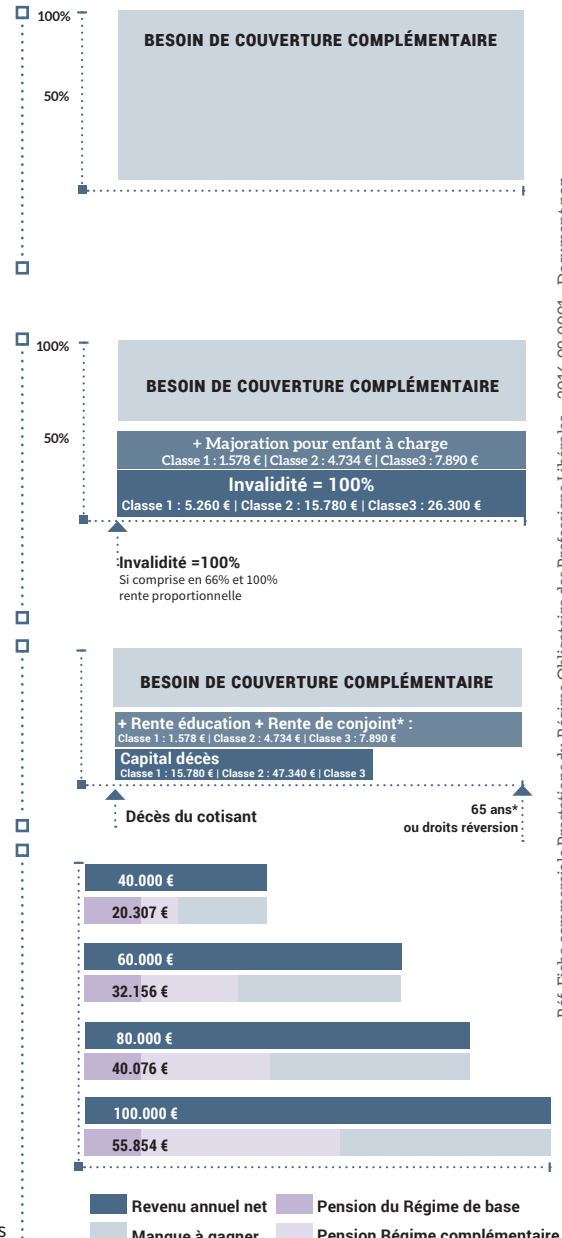
- 60% de la pension de l'assuré sans condition de ressources à 60 ans

- Le montant de la pension de réversion est égal à 60% de la pension de l'assuré.

- Si l'assuré a versé la cotisation facultative de conjoint, la réversibilité est de 100% des points des années ayant donné lieu au paiement de cette cotisation

NB. La cotisation au régime invalidité décès est sans corrélation avec le revenu. Cotisation obligatoire en classe A, libre choix d'opter pour la classe B ou C.

La cotisation au régime complémentaire est liée au revenu : 8 classes de cotisations)



(1) Estimation pour un homme marié né en 1951 qui a débuté son activité professionnelle le 01/01/1974  
Nombre d'années de cotisations régimes de base et complémentaire : 41,5 ans. La valeur du point du régime de base est fixée à 0,5626€ depuis le 1er octobre 2015. La valeur du point du régime complémentaire est fixée à 2,63€ au 1er janvier 2015.

# Votre Audit "Garantie de vos Revenus"

Nom - Prénom : ..... Profession : ..... (Durée de validité de l'étude : 1 mois)  
 Date de l'étude : ...../...../.....

Célibataire  
 Marié  
 Veuf(ve)  
 Divorcé(e)  
 Vie Maritale

Age : .....  
 Revenus : ..... € / an ..... € / mois  
 Statut du conjoint : .....  
 Revenus du conjoint : ..... € / an ..... € / mois  
 Nbre d'enfants à charge : .....

## Votre Situation

Décès\* ..... €

Rente Conjoint\* ..... €

Rente Education\* ..... € / An

Arrêt de Travail ..... € / Jour

Incapacité Permanente\* ..... € / An

\*Selon taux de cotisation A, B, ou C voir fiche RO

Si votre conjoint participe à l'activité de votre entreprise

Il est :  conjoint collaborateur  
 conjoint associé  conjoint salarié

Décès ..... €

Arrêt de Travail ..... € / Mois

Incapacité ..... € / Mois

..... €

..... € / Mois

..... €

..... €

..... € / Mois

..... € / Mois

Combien vous donne votre Régime Obligatoire ?

..... €

..... €

..... €

0 €

..... € / Mois

Vos autres contrats ?

..... €

..... €

..... €

..... €

Combien vous faut-il au total ?

..... Ans de Revenus

..... €

..... € / Mois

..... € / Mois

..... € / Mois

..... € / Mois

..... € / Mois

## La Solution

Décès - PTIA - Toutes causes ..... €

Maj. Décès - PTIA Accident ..... €

Rente Temporaire de Conjoint ..... € / Mois

Rente Education (1) ..... € / An

Incapacité de Travail ..... € / Mois

Franchise Accid. Maladie ..... jour  
 Franchise Hospitalisation ..... jour  
 Durée ..... jour

Incapacité Permanente ..... € / An

Fiscalité Loi Madelin (1) :  oui  non

(1) Si déductibilité Madelin, le capital décès garanti sera versé sous forme de rente certaine sur 10 ans

Cotisation mensuelle : ..... €

Décès ..... €

Incapacité de Travail ..... € / Mois

Incapacité Permanente ..... € / Mois

..... €

..... € / Mois

..... € / Mois

..... € / An

..... € / An

..... € / An

Cotisation mensuelle : ..... €

Votre Retraite

Retraite ..... €

Réversion ..... €

Retraite Conjoint ..... €

Votre revenu annuel moyen d'activité :

..... € / Mois

..... € / Mois

..... € / Mois

..... € / Mois

..... € / Mois

..... € / Mois

..... € / Mois

..... € / Mois

Retraite

Réversion

Cotisation mensuelle : ..... €